

Pension Fund GF Machining Solutions

Rapport Annuel 2019



Contenu

1.	Bases et organisation	7
1.1	Forme juridique et but	7
1.2	Enregistrement LPP et Fonds de garantie	7
1.3	Indication des actes et des règlements	7
1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	7
1.5	Organe de révision	8
1.6	Experts en prévoyance professionnelle	8
1.7	Employeurs affiliés	8
2.	Membres actifs et rentiers	8
2.1	Assurés actifs	8
2.2	Bénéficiaires de rentes	9
3.	Mode de mise en œuvre du but de la fondation	11
3.1	Explication des plans de prévoyance	11
3.2	Financement, méthodes de financement	11
3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	11
4.	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	12
4.1	Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	12
4.2	Principes comptables et d'évaluation	12
4.2.1	Titres	12
4.2.2	Facture en devises étrangères	12
4.2.3	Prêts hypothécaires	12
4.2.4	Immeubles	12
4.2.5	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	13
4.2.6	Réserve de fluctuation de valeurs	13
4.2.7	Autres actifs et passifs	13
4.3	Amendement des principes dans la valorisation, la tenue des comptes et la comptabilité financière	13
5.	Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture	14
5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	14
5.2	Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations ...	14
5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	14

5.4	Développement du capital de couverture pour les rentiers.....	15
5.5	Composition, développement et explications des provisions techniques.....	15
5.6	Résultat de la dernière expertise actuarielle.....	16
5.7	Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	17
6.	Placements	17
6.1	Organisation de l'activité de placements, conseillers en placement et gestionnaires en placements, règlement de placement.....	17
6.2	Utilisation des extensions de limite et sécurité des placements (art. 50, al. 4 OPP2) et de la répartition des risques (Art. 50, al 1-3 OPP2).....	18
6.3	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	19
6.4	Représentation des placements par catégories.....	20
6.5	Subordination LIMF.....	21
6.6	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	21
6.7	Engagements ouverts de capital	21
6.8	Valeur de marché et co-contractants des titres en securities lending.....	21
6.9	Explication du résultat net des placements	22
6.10	Frais de gestion de fortune.....	22
6.11	Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions des employeurs	23
6.12	Rétrocessions	23
7.	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	24
7.1	Compte de régularisation passif.....	24
7.2	Autres dépenses / produits.....	24
8.	Demandes de l'autorité de surveillance.....	24
9.	Autres informations relatives à la situation financière	24
9.1	Liquidation partielle.....	24
10.	Événements postérieurs à la date de clôture.....	24
11.	Rapport de l'organe de révision.....	25
12.	Rapport de l'organe de révision.....	26

Bilan au 31.12.2019

	<i>Notes</i>	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
Actif			
Placements			
Liquidités	<i>6.4</i>	16'895'264.83	10'240'647.31
Créances			
Impôt anticipé		629'174.97	496'260.86
Créances envers les employeurs	<i>6.11</i>	1'102'625.15	970'802.90
Créances envers les tiers		12'000.00	0.00
		1'743'800.12	1'467'063.76
Titres			
Obligations		146'431'989.68	133'739'099.35
Actions		177'688'344.21	148'646'505.00
Biens immobiliers indirect		157'579'766.62	149'115'659.22
Participation		0.00	0.00
Placements alternatifs		6'599'463.71	6'762'857.35
	<i>6.4</i>	488'299'564.22	438'264'120.92
Prêts hypothécaires	<i>6.4</i>	0.00	982'212.25
Total Placements		506'938'629.17	450'954'044.24
Compte de régularisation actif		2'897.13	7'930.23
Total de l'actif		506'941'526.30	450'961'974.47

Bilan au 31.12.2019

	<i>Notes</i>	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
Passif			
Dettes			
Prestations de libre passage en attente		1'700'860.65	2'078'692.80
Autres dettes		39'061.18	53'541.85
		1'739'921.83	2'132'234.65
Compte de régularisation passif	<i>7.1</i>	165'658.28	255'494.88
Provisions non techniques	<i>4.2.4</i>	1'148'531.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capitaux de prévoyance assurés actifs	<i>5.2</i>	205'135'506.52	205'762'641.50
Capitaux de prévoyance rentiers	<i>5.4</i>	185'866'783.00	171'930'657.00
Provisions techniques	<i>5.5</i>	57'646'889.00	38'004'729.00
Mesures d'atténuation	<i>5.5</i>	775'597.51	1'757'013.80
		449'424'776.03	417'455'041.30
Réserve de fluctuation de valeurs	<i>6.3</i>	54'462'639.16	31'119'203.64
Capital de la fondation, Fonds libres			
Situation en début de période		0.00	19'092'231.35
Excédent de produits/de charges		0.00	-19'092'231.35
Situation en fin de période		0.00	0.00
Total du passif		506'941'526.30	450'961'974.47

Compte d'exploitation 2019

	Notes	2019 CHF	2018 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres apports			
Cotisations des salariés	3.2	7'475'354.85	7'233'335.40
Cotisations des employeurs	3.2	10'375'911.15	10'096'438.10
Primes uniques et rachats	5.2	1'285'503.85	726'548.00
		19'136'769.85	18'056'321.50
Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		9'016'810.50	10'435'697.18
Remboursements EPL / divorce / invalidité		767'626.40	334'500.00
	5.2	9'784'436.90	10'770'197.18
<i>Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>		28'921'206.75	28'826'518.68
Prestations réglementaires			
Rentes de vieillesse		-9'763'420.20	-9'518'368.10
Rentes de survivants		-1'900'458.95	-1'934'079.60
Rentes d'invalidité		-472'728.10	-358'521.90
Rentes d'enfants		-90'242.55	-91'638.40
Prestations en capital à la retraite	5.2	-6'714'548.25	-2'047'568.10
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		0.00	0.00
		-18'941'398.05	-13'950'176.10
Prestations extraréglementaires			
Prestations extraréglementaires		-881'355.00	0.00
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-10'511'829.55	-8'632'781.85
Versements anticipés pour EPL / divorce		-1'124'312.70	-874'088.10
	5.2	-11'636'142.25	-9'506'869.95
<i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i>		-31'458'895.30	-23'457'046.05
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions			
Dissolution / Constitution de capital de prévoyance assurés actifs		5'883'433.29	-8'149'647.68
Rendement capital de prévoyance assurés actifs		-5'256'298.31	-3'812'301.72
Dissolution / Constitution de capital de prévoyance rentiers	5.4	-13'936'126.00	-13'040'157.00
Dissolution / Constitution de provisions techniques	5.5	-18'660'743.71	-14'813'679.25
		-31'969'734.73	-39'815'785.65
Produits de prestations d'assurance			
Produits de prestations d'assurance		0.00	47.00

Compte d'exploitation 2019

	<i>Notes</i>	2019 <i>CHF</i>	2018 <i>CHF</i>
		0.00	47.00
Charges d'assurance			
Cotisations aux Fonds de garantie		-82'000.00	-84'188.35
		-82'000.00	-84'188.35
<i>RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE</i>		-34'589'423.28	-34'530'454.37
Résultat net des placements Produits			
Résultat sur liquidités		-15'699.65	-15'996.84
Résultat sur obligations		6'927'466.10	-2'227'312.54
Résultat sur actions		39'312'483.51	-15'553'204.46
Résultat sur les placements alternatifs		539'489.83	150'405.00
Résultat sur fonds de placements immobiliers		15'500'578.90	6'467'046.06
Résultat sur hypothèques		9'571.55	192'974.49
Autre produit / Frais de transactions sur titres		4'814.86	-157.91
Frais d'administration placements		-3'042'465.63	-2'626'619.04
Intérêt prestations de sorties		-4'717.00	-2'499.85
	<i>6.9</i>	59'231'522.47	-13'615'365.09
Dissolution/constitution provisions non techniques			
Dissolution/constitution provisions non techniques		-1'148'531.00	0.00
		0.00	0.00
Autres dépenses			
Dépenses résiduelles		0.00	0.00
	<i>7.2</i>	0.00	0.00
Autres produits			
Produits résiduels		95'582.67	162.25
	<i>7.2</i>	95'582.67	162.25
Dépenses de gestion			
Dépenses générales de gestion		-197'154.94	-177'951.70
Organe de révision et expert		-36'879.65	-59'937.05
Autorités de surveillance		-11'680.75	-11'762.75
		-245'715.34	-249'651.50
<i>REPORT DE PRODUITS/RESULTATS AVANT DISSOLUTION/ CONSTITUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS</i>		23'343'435.52	-48'395'308.71
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs		-23'343'435.52	29'303'077.36
EXCEDENT DE CHARGES / DE PRODUITS		0.00	-19'092'231.35

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Pension Fund GF Machining Solutions (PFGFMS) est une fondation au sens de l'article 80 ss du Code civil suisse. La fondation a pour but d'assurer tous les salariés de GF Machining Solutions ainsi que des entreprises affiliées contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle TI 0087 et fournit au minimum les prestations légales.

1.3 Indication des actes et des règlements

<u>Acte et règlement</u>	<u>Valable à compter du</u>
Acte	28 octobre 2015
Règlement de prévoyance du 21.11.2018	1er janvier 2019
Règlement de liquidation partielle du 26.03.2018	1er janvier 2018
Règlement de placement du 30.11.2016 (révisé 06.03.2018)	31 décembre 2016
Règlement de provision du 14.11.2019	31 décembre 2019
Règlement électoral du 28.10.2015	1er janvier 2016
Règlement interne du 28.10.2015	1er janvier 2016
Règlement Exercice des droits des actionnaires selon ORAb du 30.11.2016	31 décembre 2016

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

<u>Type</u>	<u>Personne</u>	<u>Fonction</u>
Conseils de fondation	Pascal Renfer*	Président
Représentation de l'employeur	Andreas Häggi*	Membre
	Jean-Marc Hug	Membre
	Andrea Gasch	Membre
	Guido Romanin	Membre
Conseils de fondation	Orio Sargenti*	Vice-président
Représentation des assurés	Cristina Milimatti*	Membre
	Andreas Bandi	Membre
	Ulrich Hemsteg	Membre
	Christian Piantchenko	Membre
Représentation des rentiers	Gabrielle Borle**	
Direction PFGFMS	Stefano Cammarota*	Directeur jusqu'au 12.06.2019
	Monica Monsorno*	Directrice jusqu'au 30.11.2019
	Amet Bekiri*	Directeur à partir du 01.12.2019
Comptabilité de la fondation	Georg Fischer AG	

* Signataire autorisé avec signature collective à deux, ** sans droit de vote

D'autres personnes sont autorisées à signer auprès de la banque / poste

1.5 Organe de révision

Balance Audit AG, Basel

1.6 Experts en prévoyance professionnelle

Allvisa AG, Zurich, partenaire contractuel
Dr. Christoph Plüss, expert en gestion d'entreprise

1.7 Employeurs affiliés

Nom	Entrée	Nombre d'actifs	
		2019	2018
Agie Charmilles New Technologies SA	01.01.2016	73	67
Agie Charmilles SA	01.01.2016	401	416
Agie Charmilles Services SA	01.01.2016	73	80
GF Machining Solutions Sales Switzerland SA	01.01.2016	106	107
GF Machining Solutions Management SA	01.01.2016	105	96
GF Machining Solutions AG, Biel	01.01.2016	489	407
Step Tec AG*	01.01.2016	0	100
Portefeuille au 31.12.		1'247	1'273

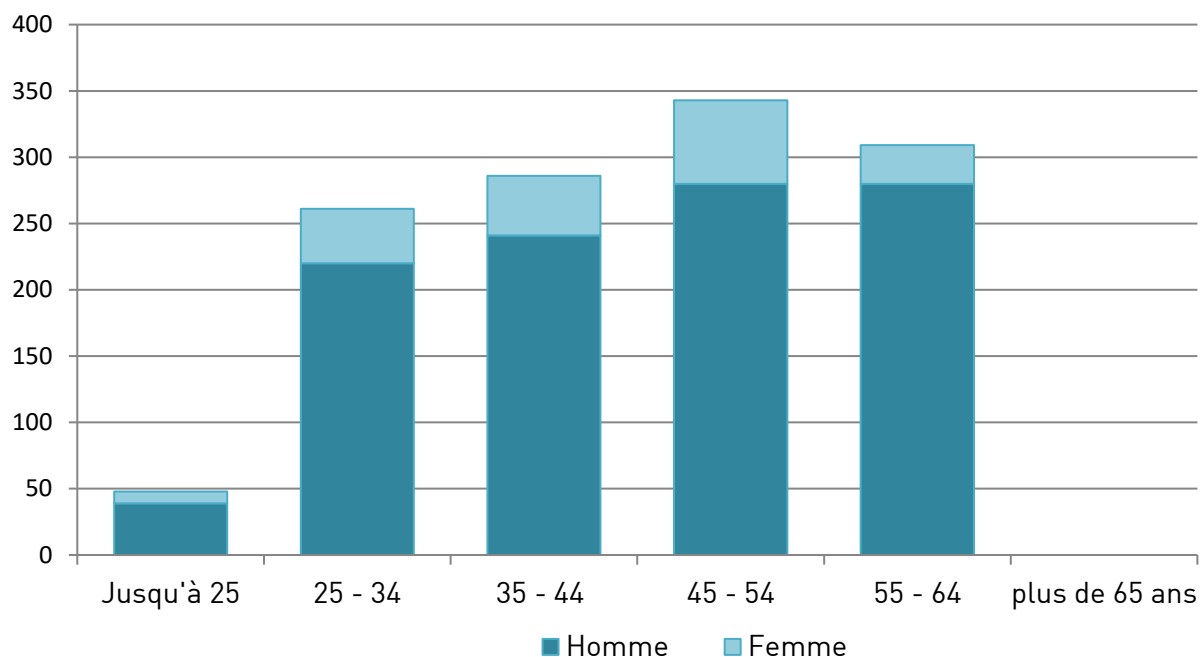
* Fusion en 2019 avec GF Machining Solutions SA

2. Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	2019	2018
Effectif initial	1'273	1'211
Entrées	153	236
Rentes de vieillesse	-38	-26
Rentes d'invalidité	-4	-1
Décès	-1	-1
Prestations de sorties*	-136	-146
Portefeuille des assurés au 31 décembre**	1'247	1'273
*dont assurés risques	12	16
**dont assurés risques	48	50

Groupe d'âge des assurés actifs



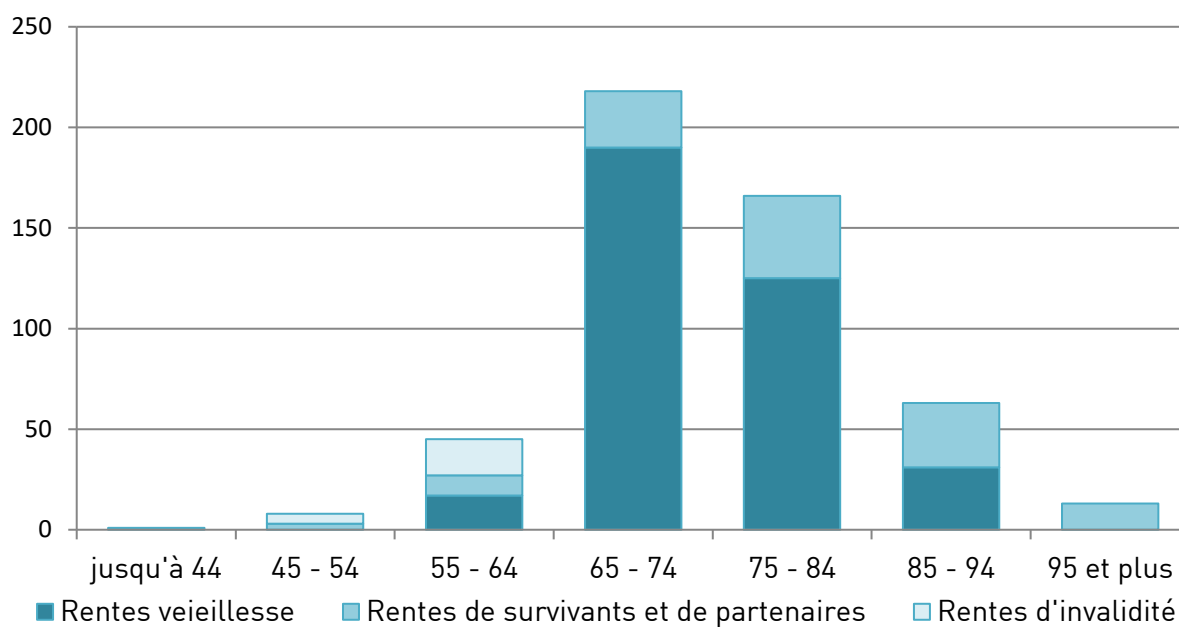
2.2 Bénéficiaires de rentes

	2019	2018
Effectif initial	518	524
Nouveaux entrants:		
Rentes vieillesse	27	17
Rentes d'invalidité	3	1
Rentes de survivants et de partenaires	7	9
Rentes d'enfants	5	0
Rentes radiées	-26	-33
Portefeuille des rentes au 31 décembre	534	518

Le portefeuille des rentes se répartit comme suit:

	2019	2018
Rentes vieillesse	363	345
Rentes d'invalidité	24	21
Rentes de survivants et de partenaires	127	131
Rentes d'enfants	20	21
Portefeuille des rentes au 31 décembre	534	518

Groupe d'âge des bénéficiaires de rentes



3. Mode de mise en œuvre du but de la fondation

3.1 Explication des plans de prévoyance

Le plan de prévoyance est déterminé en conformité avec le règlement de prévoyance en vigueur à compter du 1er janvier 2019. Les avoirs d'épargne ont été rémunérés avec un taux d'intérêt de 2.75 % en 2019 (exercice précédent 2 %). Le taux d'intérêt technique pour le calcul du capital de prévoyance des retraités s'élève depuis le 31 décembre 2018 à 2 % (exercice précédent 2.2 %).

La rente de vieillesse est individuellement calculée sur la base de l'avoir d'épargne disponible et du taux de conversion déterminé par l'âge. Le retrait en capital de la totalité de l'avoir d'épargne est possible après déduction des retraits anticipés. Les assurés ayant atteint l'âge de 58 ans révolus ont droit à la prestation vieillesse.

La prestation en cas d'invalidité s'élève à 50 % du salaire assuré, toutefois au minimum au montant obtenu sur la base de l'avoir d'épargne extrapolé jusqu'à l'âge de la retraite (à compter de l'évènement ; bonifications d'épargne sans intérêt) et du taux de conversion à l'âge de la retraite. À l'âge de la retraite, la rente d'invalidité est à nouveau déterminée et correspond alors à la rente vieillesse qui est calculée sur la base des bonifications d'épargne fictivement reproduites et du taux de conversion à l'âge de la retraite.

Pour les prestations en cas de décès, la rente de survivants correspond à 60 % de la rente d'invalidité, respectivement de vieillesse.

Le salaire assuré correspond au salaire annuel AVS moins une déduction de coordination de 30 %. Le montant de coordination maximal correspond depuis janvier 2019 à CHF 21'330.00, le salaire assuré maximal à CHF 113'760.00.

La contribution risque de 3 % du salaire assuré est payée par les assurés (1 %) et par les employeurs (2 %).

3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de pension est financée selon la primauté de cotisation. Les recettes totales se composent d'une cotisation d'épargne et de risque et sont calculées en pourcentage du salaire assuré. L'assuré peut choisir entre trois différents plans d'épargne (règlement, annexe A2). Les employeurs versent sur la base du plan de prévoyance standard une cotisation réglementaire de 150 % des cotisations des collaborateurs.

Les assurés actifs peuvent dans le cadre du règlement verser des sommes de rachat afin d'améliorer leurs prestations de vieillesse.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

À l'exception de la transaction décrite au point 4.2.4, la Caisse ne fournit aucune prestation extraréglementaire. Le Conseil de fondation a décidé lors de la séance du 14 novembre 2019 qu'aucune augmentation des rentes au 1er janvier 2020 ne serait octroyée.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La tenue de comptes, le bilan comptable et la valorisation s'effectuent en vertu des prescriptions du droit des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et d'annexes restituent la situation financière au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et satisfont aux exigences de Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Titres

La valorisation des titres s'effectue sur les valeurs du marché au jour du bilan. Les gains et pertes de change associés réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les actions immobilières et les fonds immobiliers sur le territoire et à l'étranger sont également assimilés à des titres.

4.2.2 Facture en devises étrangères

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis aux cours respectifs journaliers. Les actifs et les dettes en devises étrangères sont évalués aux cours de fin d'année. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont comptabilisés au compte de résultat.

4.2.3 Prêts hypothécaires

La comptabilisation des prêts hypothécaires s'effectue à la valeur nominale moins les ajustements de valeur nécessaires.

4.2.4 Immeubles et impôts différés

Lors de la séance du 4 février 2016, le Conseil de Fondation de la Caisse de retraite Charmilles a décidé de transférer les immeubles en possession directe à la fondation de placement UBS et a en ce sens reçu 39'616 parts sociales. Les impôts différés ont été intégrés dans le calcul du rapport d'échange entre les parts de la Fondation de placement UBS et la valeur des immeubles transmis. En raison du changement de la législation fiscale du canton de Genève, la Caisse de pension GF Machining Solutions a reçu des actions de la Fondation d'investissement UBS pour un montant de KCHF 3.2. Ces actions ont été comptabilisées dans les revenus des titres. La contre-valeur de ces parts revient exclusivement aux assurés de l'ancienne Caisse de retraite Charmilles et a été divisée à parts égales entre les actifs et les retraités, les actifs assurés en 2019 recevant un crédit supplémentaire. Les rentes non encore versées et les prestations de libre passage pour les assurés ayant déjà quitté l'entreprise ont été comptabilisées dans les provisions non techniques. Ces engagements envers les bénéficiaires seront payés dans le courant de l'année 2020.

4.2.5 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés par l'expert annuellement selon les principes reconnus et les fondements généralement accessibles. La réserve mathématique requise au 31 décembre 2019 a été calculée sur la base des principes techniques LPP 2015 / table de générations / 2 % calculé (Exercice précédent LPP 2015 / table de générations / 2 %).

4.2.6 Réserve de fluctuation de valeurs

Le montant cible requis de la réserve de fluctuation de valeurs est déterminé selon la méthode dite économique-financière. Le montant cible des réserves de fluctuation de valeurs est exprimé en pourcentages des engagements. La capacité de risque structurelle de la caisse de pension est prise en compte lors de la sélection du niveau de sécurité (98,5 %). Le montant cible correspond à 16 % du capital de prévoyance et s'élève au 31 décembre 2019 à KCHF 71'908. Les réserves de fluctuation de valeurs sont disponibles pour un montant de KCHF 54'463.

4.2.7 Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs s'effectue aux valeurs nominales.

4.3 Amendement des principes dans la valorisation, la tenue des comptes et la comptabilité financière

La participation dans la Fondation Arc-en-Ciel a été comptabilisée dans la catégorie Biens immobiliers indirect (année précédente: Placements alternatifs). Sinon, aucun ajustement n'a été effectué pour l'année 2019.

5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

En tant que caisse autonome, la caisse de pension couvre elle-même tous les risques.

5.2 Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

Le niveau de rendement des avoirs d'épargne a été décidé par le conseil de fondation en tenant compte de la situation financière et des conditions actuelles sur le marché des capitaux. Les avoirs d'épargne ont été rémunérés à un taux d'intérêt de 2.75 % dans l'exercice (exercice précédent 2 %).

Développement et rendement des avoirs d'épargne	2019	2018
	KCHF	KCHF
Compte d'épargne en début d'année	205'763	193'801
Délimitations	-1'277	-
Bonifications de l'exercice selon règlement	15'145	14'694
Rendement capitaux d'épargne	5'256	3'812
Versement unique	1'286	727
Crédits de la distribution	2'051	
Apports de libre passage	9'017	10'436
Remboursement retrait EPL / divorce / cas d'invalidité	768	335
Prestation de libre passage en cas de sortie	-10'512	-8'633
Versements pour EPL / divorce	-1'125	-874
Prestations en capital à la retraite	-6'715	-2'047
Dissolution due aux retraites	-15'120	-5'916
Dissolution due aux décès et invalidités	598	-572
Exercice précédent et obligation visée à l'Art. 17 LFLP	-	-
Compte d'épargne au 31.12.	205'136	205'763

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse LPP	2019	2018
	KCHF	KCHF
Avoirs vieillesse selon la LPP (compte-témoin) le 31.12	111'740	114'012
Rendement LPP	1.00%	1.00%

5.4 Développement du capital de couverture pour les rentiers

	2019 KCHF	2018 KCHF
Bilan d'ouverture	171'930	158'890
Ajustements et nouveaux calculs	13'937	13'040
Total du capital de couverture au 31.12	185'867	171'930

5.5 Composition, développement et explications des provisions techniques

	2019 KCHF	2018 KCHF
Pertes dues au départ à la retraite d'actifs et d'invalides	19'719	34'945
Provision pour fluctuation des risques	4'855	3'060
Provision pour cas d'invalidité en suspens	0	0
Provision pour réduction du taux d'intérêt technique	20'017	0
Provision pour amortissement de la réduction du taux de conversion	13'056	0
Provision pour acquis (des années 1951 -1956)	776	1'757
Total des provisions techniques	58'423	39'762

Pertes dues au départ à la retraite d'actifs et d'invalides: Afin de pouvoir calculer la différence entre le taux de conversion actuariel correct et le taux de conversion réglementairement fixé, une provision sur le capital de prévoyance est constituée pour tous les assurés actifs qui atteignent, à compter de l'année civile qui suit, l'âge LPP de 55 ans. Une provision est constituée selon les mêmes directives pour les bénéficiaires de rentes temporaires d'invalidité.

Provision pour fluctuation des risques: Les cotisations de risque réglementaires enregistrées couvrent, si elles correspondent à la prime actuarielle correcte, les dommages attendus en moyenne à long terme résultant des risques de décès et d'invalidité; les variations apparaissant à court terme dans l'évolution du risque ne peuvent toutefois pas être entièrement absorbées, c'est pourquoi une provision séparée pour la couverture de ces risques est constituée.

Le montant de la provision requise pour les risques d'assurance s'élève à 4.0 % du montant du salaire assuré plus 20 fois la pension d'invalidité maximale conformément au règlement de provision, valable à partir du 31 décembre 2019.

Provisions pour cas d'invalidité en suspens: Cette provision est constituée afin de garantir les conséquences financières des cas d'invalidité présents dans l'analyse (à savoir des cas d'invalidité pour lesquels l'assuré est encore assimilé dans la caisse de pension aux assurés actifs, mais qui a toutefois déjà été déclaré auprès de l'assurance invalidité fédérale). Le montant de cette provision correspond à la différence entre le capital de prévoyance nécessaire à la couverture des prestations d'invalidité présumées et le capital de prévoyance disponible (assimilé encore pour l'administration aux assurés actifs).

Provision pour réduction du taux d'intérêt technique: La Caisse de retraite constitue une provision technique pour la réduction du taux d'intérêt technique utilisé pour le calcul des provisions techniques des retraités à 1.0 %.

Provision pour amortissement de la réduction du taux de conversion: Cette provision est destinée à amortir la réduction du taux de conversion réglementaire de 6.00 % à 5.50 % à partir du 1er janvier 2020 et le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes de 64 à 65 ans. La disposition transitoire décrite dans le règlement est prise en compte.

Provision pour acquis: A été constituée pour les personnes des années 1951 à 1956 provenant de l'ancienne Fondazione di previdenza della ditta AGIE SA qui disposent d'un droit au maintien des acquis en raison du choix irrévocable lors du départ à la retraite.

<i>Modification Provisions techniques:</i>	2019	2018
	KCHF	KCHF
Pertes dues au départ à la retraite d'actifs et invalides	-15'226	22'236
Provision pour fluctuation des risques	1'795	261
Provision pour cas d'invalidité en suspens	0	0
Provision pour réduction du taux d'intérêt technique	20'017	-7'298
Provision pour amortissement de la réduction du taux de conversion	13'056	0
Provision pour acquis (des années 1951-1956)	-981	-386
Total Constitution (+) / Dissolution (-)	18'661	14'813

5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

En date du 31 décembre 2019, le conseil de fondation a mandaté un rapport succinct. L'expert en prévoyance professionnelle retient dans dernier rapport au 31 décembre 2016 que les obligations contractées par la caisse de pension sont couvertes par la fortune disponible. L'expert confirme que

- la caisse de pension offre une protection suffisante, qu'elle peut satisfaire à ses obligations;
- les provisions techniques sont cohérentes avec le règlement de provision et que la caisse de pension a pris des mesures de réassurance suffisantes;
- les dispositions réglementaires actuarielles sur les prestations et le financement satisfont aux exigences légales.

5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	2019 KCHF	2018 KCHF
Actifs (total du bilan)	506'942	450'962
Dettes	-1'740	-2'132
Régularisation de passifs	-166	-255
Provision non technique	-1'149	0
Fortune de prévoyance nette (FP)	503'887	448'574
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (CP)	449'425	417'455
Degré de couverture (FP en % du CP)	112.1%	107.5%

6. Placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, conseillers en placement et gestionnaires en placements, règlement de placement

Le conseil de fondation en tant qu'organe suprême assume la responsabilité des placements de fortune à moyen et court terme. Il a déterminé l'organisation de l'administration de la fortune et les compétences des organes mandatés dans un règlement de placement.

Le conseil de fondation a nommé un comité de placements et a mandaté le Portfoliomanagement de Georg Fisher AG et BBGI Group tous les deux avec un mandat mixte et le Crédit Suisse avec un mandat passif sur la gestion de la fortune en titres.

En ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions pertinentes de l'ordonnance de la loi fédérale contre la rémunération abusive dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORab) appliquées aux institutions de prévoyance, le conseil de fondation a créé un comité de droits de vote. Le comité de droits de vote exerce les droits des actionnaires du Pension Fund GF Machining Solutions. Le rapport de synthèse en vertu de l'art. 23 ORab est publié à l'adresse <http://www.gfms.com/pfgfms>.

Comité de placement	Pascal Renfer	Président du Conseil de fondation
	Andreas Häggi	Membre du Conseil de fondation
	Jean-Marc Hug	Membre du Conseil de fondation
	Orio Sargenti	Membre du Conseil de fondation
	Guido Romanin	Membre du Conseil de fondation
	Ulrich Hemsteg	Membre du Conseil de fondation
Comité du droit de vote	Richard Furrer	Représentant des rentiers de la caisse de pension Georg Fisher
	Richard Keller	Ancien président du conseil de fondation de la caisse de pension Georg Fisher
	Rudolf Werner	Président de l'association des rentiers Georg Fischer AG

Les gestionnaires de fortune mandatés sont :

Portfoliomanagement Georg Fischer AG :	Mandats actifs (actions, obligations et placements immobiliers indirects CH)
BBGI Group	Mandats actifs (actions, obligations et placements immobiliers indirects CH)
Crédit Suisse Schweiz AG	Mandats passifs (actions et obligations)
Fondation de placement Swiss Life	Fondation de placement biens immobiliers CH
Fondation de placement UBS	Fondation de placement biens immobiliers CH

Les détails sont règlementés dans les contrats d'administration de la fortune. La banque Julius Bär & Co. SA agit en tant que Global Custodian (office de dépôt).

Le Crédit Suisse AG et la banque Julius Bär & Co. SA sont des banques supervisées par la FINMA. Les fondations de placement UBS et Swiss Life sont supervisées par la commission de haute surveillance de la prévoyance professionnel (CHS PP). BBGI Group est un gestionnaire de fortune supervisé par la FINMA. Le Portfoliomanagement de Georg Fisher AG n'est soumis en tant que département de la maison-mère à aucune supervision.

Toutes les personnes chargées de l'administration de la fortune du Pension Fund GF Machining Solutions ont signé la Charte ASIP portant sur la loyauté dans l'administration de la fortune.

6.2 Utilisation des extensions de limite et sécurité des placements (art. 50, al. 4 OPP2) et de la répartition des risques (Art. 50, al 1-3 OPP2)

La possibilité d'extension en vertu de l'art. 50, al. 4 OPP2 est prise en compte pour les immeubles. Au 31 décembre 2019, 31.08 % de la fortune sont placés dans des immeubles. Le règlement de placement en vigueur à compter du 31 décembre 2018 prévoit pour les fondations de placement des biens immobiliers CH une valeur cible de 30.50 %.

Les placements en biens immobiliers sont principalement réalisés par le biais de fondations de placement. Cela garantit une large diversification. Le Conseil de fondation estime que cette utilisation de l'extension conformément à l'art. 50 OPP2 est appropriée, car le rendement des fondations de placement biens immobiliers est élevé et stable dans le contexte actuel des investissements.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Le Conseil de fondation a défini les valeurs cibles suivantes valables à plus long terme :

Obligation	2019		2018	
	KCHF		KCHF	
Capital de prévoyance assurés actifs		205'136		205'763
Capital de prévoyance rentiers		185'867		171'931
Provisions techniques		58'422		39'761
Valeurs de référence capital de prévoyance		449'425		417'455
Réserve de fluctuation de valeurs cible	16.00%	71'908	16.00%	66'793
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée	12.12%	54'463	7.45%	31'119
Réserve de fluctuation de valeurs manquante	3.88%	17'445	8.55%	35'674

Le montant cible requis de la réserve de fluctuation de valeurs est déterminé selon la méthode dite économique-financière. Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs est exprimé en pourcentages des obligations. La capacité de risque structurelle de la caisse de pension est prise en compte lors de la sélection du niveau de sécurité (98.5 %).

6.4 Représentation des placements par catégories

Valeurs en KCHF	31.12.2019				31.12.2018		Limite Art 55 OPP2
	Valeur 31.12.	en % Fortune	Cible- valeur %	Extrapolation Stratégie de placement %	Valeur 31.12.	en % Fortune	
Marché monétaire CHF	16'805	3.32%			9'603	2.13%	
Marché monétaire FW	90	0.02%			638	0.14%	
Total Liquidités	16'895	3.33%	2	0 - 15	10'241	2.27%	
Obligations CHF	83'946	16.56%	18.5	15 - 25	78'192	17.34%	
Obligations devises étrangères (couvert)	62'486	12.33%	14	10 - 20	55'547	12.32%	
Total Obligations	146'432	28.89%	32.5	25 - 45	133'739	29.66%	
Actions Suisse	84'909	16.75%	15	7.5 - 22.5	74'306	16.48%	
<i>Augmentation Derivate Engagement (en option)</i>	<i>(865)</i>	<i>(0.17%)</i>			<i>(1'220)</i>	<i>(0.27%)</i>	
Total Actions Suisse	84'909	16.75%	15	7.5 - 22.5	74'306	16.48%	50%
Actions monde	21'653	4.27%	3	0 - 6	15'632	3.47%	
Actions monde, couvert	53'633	10.58%	11	7 - 15	43'933	9.74%	
Actions monde, Small-/Midcap	7'299	1.44%	1.5	0 - 4	5'913	1.31%	
Actions monde, marchés émergents	10'194	2.01%	2	0 - 4	8'863	1.97%	
Total Actions International	92'779	18.30%	17.5	7.0 - 29	74'340	16.48%	
Biens immobiliers indirect national	157'580	31.08%	30.5	25 - 40	149'116	33.07%	
Total Biens immobiliers Suisse	157'580	31.08%	30.5	25 - 40	149'116	33.07%	30%
Private Equity	2'154				1'309	0.29%	
Senior Secured Loans	1'488				1'498	0.33%	
Private Debt	2'958				2'008	0.45%	
Participation Fondation Arc-en-Ciel*	-				1'948	0.43%	
Total Placements alternatifs	6'599	1.30%	2.5	0 - 5	6'763	1.50%	15%
Hypothèques	-	0.00%	0	0 - 1	982	0.22%	
Créances / Impôt anticipé	641	0.13%			496	0.11%	
Avoirs en compte courant pour les employeurs	1'103	0.22%			971	0.22%	
Total Actifs immobilisés	506'939	100.00%			450'954	100.00%	
Régularisations d'actifs	3	0.00%			8	0.00%	
Total du bilan	506'942	100.00%			450'962	100.00%	

* Transfert participation Fondation Arc-en-Ciel en biens immobiliers indirect national en 2019

Limites globales y compris augmentation de l'exposition Short Puts

Valeurs en KCHF	Valeur 2019	en % Fortune	Cible- valeur %	Extrapolation Stratégie de placement %	Valeur 2018	en % Fortune	Limite Art 55 OPP2
Total Devises étrangères après couverture CTD	42'494	8.4%	9	0 - 19	32'776	7.3%	30%
Total Valeurs nominales	169'520	33.4%	34.5		149'943	33.2%	
Total Biens matériels	338'287	66.7%	65.5		302'239	67.0%	
Total Actions	178'553	35.2%	32.5	14.5 - 40	149'867	33.2%	50%

6.5 Subordination LIMF

Pension Fund GF Machining Solutions est soumis à la loi sur l'infrastructure des marchés financiers, LIMF. La réalisation des obligations de la LIMF est réglée dans le règlement de placement. L'engagement de communication est rempli avec le Global Custodian. La conformité des procédures est garantie. Le Global Custodian, Bank Julius Bär & Co. AG, a un droit de recours sur les valeurs mobilières et de dérivés qui sont déposés auprès de l'institut.

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	Valeur du contrat en KCHF	Valeur du marché 31.12.2019 en KCHF
Opération de change à terme	27'338	209
Options sur actions suisses	940	-68
Short Calls	75	-4
Short Puts	865	-64
Total	28'278	141

La liquidité nécessaire pour l'engagement augmentant les dérivés est garantie. Les titres de bases nécessaires à l'engagement de réduction des dérivés sont disponibles. Durant l'exercice les types de dérivés suivants ont été utilisés:

- Short Calls actions suisses (titre unique et SMI)
- Short Puts actions suisses (titre unique)
- Short Calls devises étrangères pour obligations DE et actions étrangères
- Opération de change à terme

6.7 Engagements ouverts de capital

Au jour du bilan, des engagements de capital sont ouverts pour la participation dans des investissements de Private Equity pour un montant de KCHF 4'474 ainsi que pour les produits de crédit / SSL pour un montant de KCHF 2'395.

Tous les engagements ont été exécutés tout au long de l'exercice dans les limites fixées par le Conseil de fondation.

6.8 Valeur de marché et co-contractants des titres en securities lending

Securities Lending sont autorisés dans le cadre des mandats passifs.

6.9 Explication du résultat net des placements

	2019		2018	
	Valeur en CHF	Rendement	Valeur en CHF	Rendement
Résultat Marché financier	-15'700	n.a.	-15'997	n.a.
Résultat Obligations CHF	2'428'797	3.0%	-94'973	-0.2%
Résultat Obligations DE	4'498'669	7.7%	-2'132'340	-3.9%
Résultat Actions CH	21'373'269	29.0%	-7'088'473	-9.6%
Résultat Actions International	17'939'214	23.2%	-8'464'732	-10.4%
Résultat Placements alternatifs	539'490	4.3%	150'405	n.a.
Résultat Biens immobiliers Suisse	15'500'579	9.9%	6'467'046	3.8%
Produit restant de la gestion de titres	4'815		-158	
Rétrocession	13'514		15'504	
Frais de gestion de fortune externe / Global Custody	-622'626		-596'068	
Ratio de coûts des placements collectifs transparents	-1'934'477		-1'568'595	
Frais de transaction / Impôts	-469'797		-445'502	
Intérêts hypothécaires Tiers	9'572		91'974	
Prêts hypothécaires correction de la valeur	0		101'000	
Total Produit des titres	59'265'318		-13'580'907	
Contrôle de la fortune externe	-29'079		-30'156	
Assistance juridique	0		-1'802	
Dépenses séparées de gestion des placements	-29'079		-31'958	
Rendement des prestations de sortie	-4'717		-2'500	
Résultat global des placements	59'231'522	13.3%	-13'615'365	-3.0%

6.10 Frais de gestion de fortune

	2019	2018
	CHF	CHF
Frais de gestion de la fortune comptabilisés Titres		
Frais de gestion de la fortune externe / Global Custody / Contrôle / Assistance juridique	651'705	628'026
Rétrocession	-13'514	-15'504
Frais de transactions et impôts	469'797	445'502
Total frais facturés titres selon le compte d'exploitation	1'107'988	1'058'024
Total des ratios des coûts pour les placements collectifs	1'934'477	1'568'595
Coûts totaux Titres du compte d'exploitation	3'042'466	2'626'619
en % des placements transparents en terme de coûts	0.60%	0.58%
Placements transparents en termes de coûts au 31.12.	505'076'271	450'522'702
Taux de transparence des coûts	99.63%	99.90%

Placements collectifs opaques au 31.12.2019

Instrument	Fournisseur	Valeur ISIN	Devise	Nombre	Valeur en CHF	en % du total du bilan
CLAREANT EUROPEAN DIRECT LENDING III	Alcentra Ltd.	n.a.	EUR	1'118'716.65	1'241'691.00	0.24%
CROWN GLOBAL OPPORTUNITIES VII	LGT	n.a.	USD	1'520.00	137'624.76	0.03%
CROWN CO-INVESTMENT OPPORTUNITIES II	LGT	n.a.	USD	4'321.79	424'983.48	0.08%
PARTNERS GROUP DIRECT EQUITY 2019	Partners Group	n.a.	USD	75'217.78	58'058.66	0.01%
Nombre des placements collectifs opaques					1'862'357.90	0.37%
					Exercice précédent	0.10%

Les coûts de transactions/impôts ainsi que les coûts issus des placements collectifs transparents sont pris en compte par analogie dans chaque résultat à l'intérieur de la catégorie « titres ».

Les rendements des placements communiqués par la banque Bär (Global Custodian) se basent sur les positions quotidiennes des comptes titres, ainsi que sur les intérêts courus attribués aux titres et sur la liquidité sur chacun des comptes titres.

Le rendement des placements se situe à 13.3 % (exercice précédent -3.0 %). La liquidité opérationnelle présente sur les comptes au Crédit Suisse, UBS et Postfinance, des intérêts négatifs d'un montant de KCHF 4 (exercice précédent KCHF 3) ont été versés.

6.11 Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions des employeurs

Par rapport aux employeurs, il existe exclusivement comme pour l'exercice précédent des créances de comptes courants (factures de cotisations) qui ont été compensées intégralement début 2020.

6.12 Rétrocessions

Il est convenu avec tous les intermédiaires financiers concernés que d'éventuelles rétrocessions reviennent exclusivement à la fondation. D'autres droits au recouvrement ont été continuellement vérifiés et exigés.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Compte de régularisation passif

Sont ici principalement contenues les régularisations pour les fonds de garantie, la révision et les prestations de libre passage pour les entrées à compter du 1^{er} janvier 2020 qui ont encore été transférées au PF GFMS en 2019.

7.2 Autres dépenses / produits

Dans les produits sont entre autres contenus diverses commissions de perception et impôts à la source. En outre, la distribution provenant de la liquidation de la Fondation Patronale de Charmilles, d'un montant de CHF 95'076, est incluse. Ce revenu spécial a été rétribué aux bénéficiaires sous forme d'avoir et de versements supplémentaires. La rétribution de CHF 5'918 non versée fin 2019 est incluse dans les provisions non techniques et sera versée en 2020.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a actuellement aucune restriction en suspens de l'autorité de surveillance.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Liquidation partielle

Les conditions d'une liquidation partielle ne sont pas remplies en 2019.

10. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Lors de sa réunion du 27 mars 2020, le Conseil de fondation a décidé à l'unanimité de conclure un contrat de transfert avec la Caisse de pension Georg Fischer. La caisse de pension Georg Fischer reprendra l'ensemble des actifs et passifs selon le bilan de la Caisse de pension GF Machining Solutions au 31 décembre 2019 pour un montant de CHF 506'941'526,30. La fusion n'entraînera aucun désavantage pour les assurés de la Caisse de pension GF Machining Solutions. À compter du 1^{er} janvier 2020, les deux Caisses de pension disposeront d'un règlement de prévoyance unique.

Meyrin, le 20 mai 2020

Le Conseil de fondation du Pension Fund GF Machining Solutions

Au Conseil de fondation du

Pension Fund GF Machining Solutions, Losone

Bâle, le 20 mai 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Pension Fund GF Machining Solutions, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes

annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Balance Audit SA



Philipp Schaffter
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Frank Baechli
Expert-réviseur agréé

Annexe

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

**Pension Fund
GF Machining Solutions
Rue Amsler-Laffon 9
8201 Schaffhouse
Suisse**

**Téléphone +41 (0) 52 631 38 06
Fax +41 (0) 52 631 28 38**

www.georgfischer.com/pk

